



Edito

Olivier LADEVEZE
Président d'Agribio Union

Ensemble naturellement !

L'année 2016 s'achève avec une déception majeure concernant la collecte. Malgré les bons potentiels, la collecte d'Agribio Union est en retrait de 30% par rapport aux estimations de mai 2016 et en baisse de 3% par rapport à 2015.

La pluviométrie excessive de juin et la sécheresse estivale ont fait souffrir les céréales à pailles et les cultures d'été non irriguées. Les résultats sont difficiles pour la coopérative mais évidemment aussi pour les producteurs et c'est pourquoi le conseil d'administration a souhaité verser les compléments de prix plus tôt cette année pour soutenir le cycle de production des exploitations.

Les réunions de zone 2017 ont permis de présenter les travaux réalisés par Agribio Union sur les coûts de production avec maintenant 5 ans de recul. Cet outil permet d'objectiver et de comparer des niveaux de charges, de produits et donc de marges au sein d'un réseau de 30 exploitations biologiques représentant 2000 ha de grandes cultures.

Cette année, le partenariat avec le CERFRANCE 31 a permis de réaliser une comparaison entre marges brutes bio et conventionnelles par culture sur un historique de 5 ans. Malgré une sensibilité plus forte aux aléas climatiques, les marges brutes bio demeurent pertinentes sur la plupart des productions. Cet outil est stratégique pour le service technique et nous permet de mieux vous conseiller en termes d'assolements, de conduites culturales et de potentiels à atteindre. C'est dans cette optique que l'Union a décidé mettre à disposition une partie du temps de Benoit BOLOGNESI sur le poste de responsable agronomique.

Compte-tenu du niveau de charges de mécanisation, nous avons demandé cette année à ce que la start up toulousaine WeFarmUp puisse venir présenter leur solution innovante de partage de matériels. Ce service de location d'outils agricoles entre particuliers peut être une solution intéressante pour alléger le poids de ses investissements ou encore tester de nouveaux outils.

Avec une perspective de doublement de la collecte d'ici 2020, toute l'équipe d'Agribio Union travaille d'arrache-pied pour préparer au mieux cet horizon. Sur 2017, plusieurs projets phares vont mobiliser les équipes :

■ La mise aux normes de nouveaux sites de stockage pour la collecte 2017,

■ Un nouveau projet de construction de silo de 11 000 T est étudié dans le 47 pour une ouverture en juillet 2018,

■ Une réflexion au sein du conseil d'administration et en étroite collaboration avec nos coopératives associées pour projeter l'action d'Agribio Union à horizon 2022.

Enfin, concernant le dossier communication, nous avons le plaisir de vous informer que notre nouveau site internet sera lancé début mars.

Nous avons profité de ce travail pour moderniser le logo en remettant en avant notre slogan qui définit si bien notre projet et notre singularité : « Ensemble naturellement ».

Pacte Bio 2017

Les 3 organisations professionnelles représentant l'ensemble de la filière biologique française se sont unies pour pouvoir défendre un projet fédérateur de développement de l'AB en France en vue des élections présidentielles. Coop de France, la FNAB et le SYNABIO ont établi un **Pacte pour une agriculture et une alimentation d'intérêt général** pour

faire de la France le 1^{er} pays Bio d'Europe. Les candidats et/ou leurs représentants ont été invités le 8 février dernier pour faire part de leurs points de vue et de leurs positions. A cette date 500 élus ont signé cette pétition.

<http://www.pactebio2017.com/>

Révision de la réglementation biologique européenne : où en sommes-nous ?



Après près de 3 ans de négociations, les instances européennes (Commission, Conseil et Parlement) n'ont toujours pas réussi à s'accorder sur un nouveau projet de réglementation biologique. Le

texte devrait être retravaillé courant 2017 pour une entrée en vigueur qui serait remise à fin 2019. Compte-tenu des difficultés pour aboutir à un accord général et de la rigidité des positions tenues par la Commission sur certains points (notamment les seuils de déclassement), un rejet total du texte reste envisageable. Voici les principaux points de discussion qui peuvent impacter directement notre métier :

Semences : Le Parlement européen demande à ce qu'il soit possible d'utiliser des semences non inscrites au catalogue et de définir des techniques de sélection propres à l'AB, avec la possibilité d'exclure certains types de sélection (notamment la stérilité mâle cytoplasmique – CMS). Pour rappel, en grandes cultures et en maraîchage de très nombreuses variétés de semences actuellement utilisées en AB (toutes les semences de tournesol et de colza) sont obtenues par cette méthode.

Mixité : la mixité telle qu'appliquée aujourd'hui devrait être maintenue et les producteurs bio devraient avoir la possibilité de conserver une partie conventionnelle sur leur exploitation.

Lien au sol en alimentation animale : une augmentation des pourcentages de lien au sol est envisagée (30% vs 20% pour les monogastriques – 70% vs 60% pour les herbivores) mais les négociations ne sont pas parvenues à un accord sur la définition de région (région administrative/ état membre / Union Européenne ?).

Régime d'importation : aujourd'hui les produits biologiques issus de pays tiers ayant une réglementation différente peuvent entrer dans l'Union Européenne et être labellisés bio. Ce régime dit « d'équivalence » a été très critiqué car il a facilité l'importation de produits dont les

règles de productions auraient été considérées comme non conforme en UE. L'ensemble des acteurs souhaitent s'orienter vers une suppression de ce régime et d'aller vers un régime de conformité avec des modalités d'adaptation pour les productions tropicales non couvertes à ce jour. Cela signifie que demain les produits biologiques entrants dans le territoire UE devront être strictement conformes aux règles de productions européennes.

Fréquence des contrôles : la Commission a évoqué la possibilité de baisser la fréquence de contrôle physique à 1 contrôle tous les 2 ans pour les opérateurs à faible risque. La profession française y est unanimement opposée.

Seuils de contamination : c'est le sujet qui a fait échouer les dernières discussions. La demande de la Commission est d'instaurer un mécanisme de déclassement automatique en cas de présence de résidus sur les produits biologiques. La Commission tient à cette mesure, alors que Conseil et Parlement sont d'accord pour proposer en premier lieu un travail d'harmonisation des pratiques des organismes de contrôle européens. Ce point est le plus dangereux dans la mesure où cela reviendrait à faire payer au secteur bio les contaminations fortuites qu'il pourrait subir.

Agribio Union soutient Audrey Forlani !



Agribio Union a le plaisir de vous inviter à suivre les aventures rugbyistiques d'Audrey FORLANI. Responsable du dépôt central de Sérignac qui effectue l'ensemble des préparations de semences, Audrey a été titularisée une nouvelle fois en équipe de France de Rugby au poste de numéro 5 ! Nous lui souhaitons tout le courage et toute la réussite nécessaire à ce grand rendez-vous pour que l'équipe féminine puisse une nouvelle fois soulever la coupe !